

Engagement et connaissance pour l'acquisition d'un chien



Conforme au L214-8V et D214-32.4 du code rural et de la pêche maritime

- Le chien est une espèce sociale. Il doit pouvoir côtoyer des congénères et se dépenser en fonction de son état de santé et de son âge. Il nécessite de la disponibilité ainsi que des sorties quotidiennes. J'ai conscience qu'une sortie dans le jardin ne suffit pas à l'épanouissement et au bien-être de mon chien et m'engage à le promener de manière régulière.
- Un chien doit être détenu avec implication et bienveillance dans les conditions compatibles avec les caractéristiques de son espèce et de sa race; Pour cela, je m'engage à suivre les conseils de professionnel relatifs à son bon développement physique et psychique, je m'engage également à me former de manière continue pour me tenir informer des techniques et avancées en matière d'éducation canine et de connaissances de l'animal.
- Un chien doit être éduqué, pour cela, je sais pouvoir recourir aux services d'un éducateur professionnel travaillant dans le respect de l'intégrité physique, psychique et émotionnelle de mon chien sans recourir à des outils ou des méthodes entrant en contradiction avec cela. L'éducation positive est la seule option que je choisirais.
- Le chien doit être nourri quotidiennement et avec suffisance au moyen d'une alimentation adaptée à son gabarit et à son âge. Il doit pouvoir disposer en permanence d'une eau propre et fraîche. Je dois prévoir un budget annuel pour son entretien courant (alimentation, hébergement, activités et soins vétérinaires). On peut estimer de manière raisonnable le budget annuel à 300 € pour un petit chien sans problème de santé particulier, et à plus de 1000 € pour un grand chien.
- Mon chien sera régulièrement suivi par un vétérinaire afin d'effectuer les rappels vaccinaux et en cas de mal être apparent ou de doute quant à un problème de santé ou à une souffrance potentielle. J'ai la possibilité de souscrire à une mutuelle santé pour la prise en charge d'une partie de ces frais.
- Un chien doit être régulièrement traité en prévention des parasites internes et externes, afin de garantir sa bonne santé. J'ai connaissance des maladies transmises par les parasites internes et externes et traiterais mon chien en suivant le protocole mis en place par mon vétérinaire afin de l'en préserver.
- Il est obligatoire lors d'une adoption en association de faire stériliser mon animal de compagnie et pour cela je prends contact avec un vétérinaire pour procéder à l'opération de stérilisation définitive à l'âge requis par l'association. Je comprends l'intérêt et l'importance de cette intervention pour la bonne santé de mon chien.
- Mon chien est identifié par puce électronique ou par tatouage référencé à la société I-CAD qui gère le fichier national des carnivores domestiques, je m'engage à signaler sans délai tout nouvel événement à l'I-CAD : changement d'adresse, nouveau détenteur, déclaration de perte ou de vol, décès de l'animal. En cas de besoin, je me tourne vers l'association pour obtenir de l'aide dans mes démarches.
- En cas d'absence, d'hospitalisation ou de vacances, je dois prévoir de faire garder mon animal et pour cela je pourrai recourir à un mode de garde de type pension canine professionnelle, j'ai conscience du coût que cela implique.
- Je suis responsable de mon animal et des dégâts qu'il pourrait causer. Dès son acquisition, je le déclare auprès de mon assurance Responsabilité civile.
- Un chien ne doit pas être laissé en état de divagation. Je n'ignore pas la loi et sais que cela constitue une infraction pénale pouvant aller jusqu'à un an de prison et 15 000€ d'amende.
- Abandonner un animal est illégal et puni par la loi de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende.
- Dans le cas où je ne pourrai conserver mon animal, je m'engage à prévenir l'association Espoir Réunion et à respecter les termes du contrat d'adoption.
- L'acquisition d'un chien est un engagement à long terme, un acte réfléchi et désiré par l'ensemble des membres du foyer. Ils deviennent les garants de la bonne santé de l'animal et doivent s'assurer qu'il ne souffre pas en silence.